



Canton de Mareuil sur Lay
Commune de La Boissière des Landes

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 4 septembre 2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : Michel CHADENEAU, Michel DAUPHIN, Myriame COUTURIER, Christian VALERY, Catherine PIVETEAU, Alain BUCHET, Sandra ROCHEREAU, Caroline SICARD, Christophe MARSAUD, Gwladys BELIER, Béatrice NICOLAIZEAU, Monique POIRAUD

Excusés : Benoît ENFRIN, Laurent BOISSEAU

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Michel DAUPHIN est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

La séance ouverte,
Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 est lu
Le PV est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

◇ ASSAINISSEMENT

Décision modificative n°2

M. Le Maire expose au Conseil que, l'exécution budgétaire et les différentes opérations en dépenses et en recettes qui en découlent, impliquent les écritures modificatives ci-après :

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Total - €	Total - €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
213 972 € opérations d'ordre	opérations d'ordre 28156-040 200 €
Total -	Total

972 €		200 €	
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL	RECETTES
972 €		200 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés approuve la décision modificative n°2 du budget Assainissement indiquée ci-dessus

Tarifs assainissement 2019

VU la délibération n°2017280901DBIS en date du 28 septembre 2017 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement et de l'abonnement.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la redevance assainissement est de 1,40 € le m³ et l'abonnement par foyer de 31,50€.

Compte-tenu des travaux réalisés sur le réseau assainissement et des travaux en projet pour la station d'épuration, il propose d'augmenter de 0.05 € / m³ le prix de la redevance assainissement pour 2019. Mr le Maire précise également que cette redevance n'a pas été augmentée depuis 10 ans

Le prix de l'abonnement par foyer est maintenu à 31.50 € pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, augmente la redevance assainissement à 1,45€ le mètre cube d'eau consommée à compter du 1^{er} janvier 2019 et maintient l'abonnement par foyer à 31,50€ à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi la part revenant à la commune et au concessionnaire sur ces tarifs est répartie comme suit :

Abonnement :	Commune : 11,42€ HT
	SAUR : 20,08€ HT
Tarif au m ³ d'eau usée consommée :	Commune : 0,9981€ HT
	SAUR : 0,4519€ HT

✦ TRAVAUX

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la garderie

VU les articles 28 et 40 du code des marchés publics,
VU le projet d'extension et rénovation de la garderie,
VU la consultation lancée le 31 juillet 2018,

M. le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été organisée pour la maîtrise d'œuvre.

Le Cabinet PELLEAU et associés propose les honoraires les moins élevés. M. Le Maire propose donc de retenir ce cabinet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architectes PELLEAU & Associés, pour un taux d'honoraires de 9,94% avec un montant de travaux estimé à 250 000€HT et autorise M. Le Maire à signer le contrat à intervenir.

✦ SIVOS GENDARMERIE

Adoption de nouveaux statuts

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1976 autorisant la création du syndicat intercommunal pour la gendarmerie de Moutiers-les-Mauxfaits,

Considérant que le Comité syndical de la gendarmerie a décidé de modifier ses statuts par délibération du 3 juillet 2018,

Considérant que la modification des statuts prévoit une nouvelle règle de représentation des communes membres,

Considérant que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération

Le Conseil Municipal, procède par un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-33 du CGCT à la désignation des délégués pour représenter la commune au SIVOS Gendarmerie.

Sont élus à bulletin secret :

- Délégué titulaire : Alain BUCHET
- Déléguée suppléant : Sandra ROCHEREAU

✦ QUESTIONS DIVERSES

Concernant les travaux de la future station, Mr le Maire informe que nous avons reçu une proposition pour l'étude géotechnique.

La convention Smart Grid (réseaux intelligents) avec le SyDEV a fait l'objet d'un avenant, pour rappel l'école publique est site pilote.

L'inauguration de la MARPA aura lieu le lundi 24 septembre 2018 à 17h.

✦ RAPPORT DES COMMISSIONS

Christian VALERY informe le Conseil que les travaux de voirie se poursuivent et que des travaux de curage de fossés vont être réalisés prochainement.

Le panneau indiquant la voie sans issue « impasse des lilas » a été installé à côté du salon de coiffure.

Michel DAUPHIN signale que le Petit Journal est en cours de finalisation. Il sera édité en 650 exemplaires.

le prochain Conseil Municipal se déroulera lundi 22 octobre 2018 à 20h à la Mairie



